



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

REP15/EXEC

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Trente-huitième session, Centre international de conférences

Genève (Suisse), 6-11 juillet 2015

PROJET DE RAPPORT DE LA SOIXANTE-DIXIÈME SESSION

DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

Siège de l'OMS, Genève (Suisse), 30 juin-3 juillet 2015

	Paragraphes
Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 3
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	4
Examen critique en vue de l'élaboration de normes et textes apparentés du Codex (point 2 de l'ordre du jour)	
a) Projets de normes et de textes apparentés soumis à la Commission pour adoption	5 - 19
b) Suivi de l'élaboration des normes	20 - 22
c) Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés	23 - 32
Gestion des travaux du Codex et fonctionnement du Comité exécutif (point 3 de l'ordre du jour)	33 - 55
Revitalisation des Comités de coordination FAO/OMS (point 4 de l'ordre du jour)	56 - 67
Plan stratégique du Codex pour 2014-2019 – état d'avancement de la mise en œuvre (point 5 de l'ordre du jour)	68 - 70
Questions financières et budgétaires (point 6 de l'ordre du jour)	
a) Codex	71 - 77
b) Soutien scientifique de la FAO et de l'OMS au Codex	78 - 82
c) Maintien du soutien scientifique au Codex	83 - 99
Relations entre la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organisations internationales: demandes d'admission au statut d'observateur auprès du Codex présentées par des organisations internationales non gouvernementales (point 7 de l'ordre du jour)	100 - 102
Questions émanant de la FAO et de l'OMS (point 8 de l'ordre du jour)	
a) Avis scientifiques fournis au Codex et aux États Membres	103 - 109
b) Activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS	
c) Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation aux travaux du Codex	111 - 126
Projet d'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session de la Commission du Codex Alimentarius (point 9 de l'ordre du jour)	127 - 129
Autres questions et travaux futurs (point 10 de l'ordre du jour)	130 - 134
Mise à jour de la stratégie de communication du Codex	

ANNEXES

	Page
Annexe I List of Participants	23
Annexe II Cadre du jour provisoire type des comités régionaux de coordination	29

INTRODUCTION

1. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius a tenu sa soixante-dixième session au Siège de l'OMS, à Genève, du 30 juin au 3 juillet 2015. La session était présidée par Mme Awilo Ochieng Pernet (Suisse), Présidente de la Commission du Codex Alimentarius. On trouvera la liste complète des participants à l'annexe I du présent rapport.

OUVERTURE DE LA SESSION

2. La session a été ouverte par le Dr Keiji Fukuda, Sous-Directeur général chargé de la sécurité sanitaire à l'OMS, qui a appelé l'attention du Comité sur les points importants suivants:
 - La nécessité pour les comités FAO/OMS de coordination régionale de trouver un juste équilibre entre le travail d'établissement de normes régionales et le rôle qu'ils jouent dans la définition des priorités mondiales du Codex et dans l'apport de perspectives régionales;
 - L'importance critique de l'appui des États membres, qui permet aux comités d'experts de fournir l'apport scientifique essentiel aux travaux du Codex;
 - Les débats en cours sur la gestion des travaux du Codex, y compris le rôle du Comité exécutif;
 - Les débats sur le nouveau fonds fiduciaire du Codex, qui doit être lancé en 2016.
3. Mme Renata Clarke, chef de l'Unité de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments à la FAO, et la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius ont aussi souhaité la bienvenue aux membres.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

4. Le Comité exécutif a adopté l'ordre du jour provisoire de la session et supprimé le point 8b de l'ordre du jour dont l'examen était destiné à la Commission.

EXAMEN CRITIQUE EN VUE DE L'ÉLABORATION DE NORMES ET TEXTES APPARENTÉS DU CODEX (point 2 de l'ordre du jour)²

Projets de normes et de textes apparentés soumis à la Commission pour adoption (point 2a de l'ordre du jour)³

Partie I – Avant-projets et projets de normes et textes apparentés aux étapes 8, 5/8 ou 5 accélérée

5. Le Comité exécutif a noté que le processus d'élaboration des normes avait été scrupuleusement suivi pour tous les textes soumis à la Commission pour adoption. Il a donc recommandé que la Commission envisage d'adopter tous les textes tels que proposés et approuvés par les comités compétents, à l'exception de ceux mentionnés ci-après, pour lesquels il a formulé les observations et recommandations suivantes.

Projet de norme pour les produits à base de ginseng (CCPFV)⁴

6. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission envisage d'adopter le projet de norme sans le plan d'échantillonnage, notant que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage (CCMAS) n'avait pas approuvé ce plan, qui devait être élaboré plus avant par le Comité sur les fruits et légumes traités (CCPFV).

Projet de norme régionale pour les produits à base de soja non fermenté (CCASIA)⁵

7. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission envisage d'adopter le projet de norme régionale tel qu'approuvé par le Comité sur les additifs alimentaires (CCFA) et le CCMAS. Notant que les dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires devaient être approuvées par le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL), le Comité exécutif a appuyé l'adoption du projet de norme sous réserve de l'approbation du Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires (CCFL).

¹ CX/EXEC 15/70/1 Rev.1.

² CRD5 (Observations du Président du CCFO, pays hôte).

³ CX/EXEC 15/70/2, CAC38/CRD2 (Correction apportée aux dispositions de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA) transmises pour adoption ou interruption).

⁴ REP 15/PFV, annexe IV.

⁵ REP 15/ASIA, annexe IV.

Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires - Notes explicatives (CCMAS)⁶

8. Le Secrétariat a informé le Comité exécutif que le CCMAS, au moment de la mise au point définitive des notes explicatives à insérer dans les *Principes régissant l'application des procédures d'échantillonnage et d'essai dans le commerce international des denrées alimentaires*, avait ajouté une note de bas de page (note 2) se référant à un *Document d'information sur les exemples pratiques pour le choix des plans d'échantillonnage appropriés (en préparation par le CCMAS)*, mais avait en même temps demandé l'avis du Comité sur les principes généraux sur la question de savoir si cette référence pourrait avoir des incidences juridiques⁷. Le CCGP, à son tour, avait soumis cette question aux services juridiques de l'OMS et de la FAO⁸. Les services juridiques de la FAO et de l'OMS étaient d'avis qu'il n'y avait pas lieu de mentionner ces *Documents d'information* car il ne s'agissait pas de textes adoptés par le Codex. Compte tenu de cet avis, le Secrétariat a proposé que le Comité exécutif recommande à la Commission de supprimer la note de bas de page.
9. Il a également été précisé que l'avis des services juridiques ne portait pas exclusivement sur les travaux faisant actuellement l'objet d'un débat, mais concernait également la mention de *Documents d'information* dans d'autres textes du Codex et que la rédaction de ces *Documents* devait être conforme aux *Orientations concernant les documents d'information* telles que mises au point par le CCGP. Le représentant du Bureau juridique de l'OMS a en outre expliqué que toute information essentielle pour une norme ou d'autres textes du Codex devait être intégrée dans ce texte et non pas dans un document d'information.
10. Cela étant précisé, le Comité exécutif a recommandé à la Commission d'envisager de supprimer la note de bas de page 2, notant que le document était prêt à être adopté.

Projets de limites maximales (LM) pour le déoxynivalénol dans les aliments à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge; dans la farine, les gruaux, la semoule et les flocons à base de blé, de maïs ou d'orge; et dans les grains de céréales (blé, maïs et orge) destinés à la transformation, y compris les plans d'échantillonnage et les critères de performance des méthodes d'analyse (CCCF)⁹

11. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission envisage d'adopter les projets de limites maximales sous réserve de l'approbation du plan d'échantillonnage et des critères de performance des méthodes d'analyse par le CCMAS.

Dispositions relatives aux additifs alimentaires de la Norme générale pour les additifs alimentaires (NGAA)¹⁰

12. Le Secrétariat du Codex a appelé l'attention du Comité exécutif sur le document CAC38/CRD2, qui soulignait quelques inexactitudes dans la liste des dispositions relatives aux additifs alimentaires soumise par le CCFA pour adoption. Le Comité exécutif a recommandé que la Commission envisage d'adopter ces dispositions avec les corrections proposées par le Secrétariat du Codex.

Avant-projet de Norme pour le jus de canne à sucre déshydraté non centrifugé (CCS)¹¹

13. Plusieurs membres ont fait observer que certaines dispositions techniques figurant dans la norme étaient restées en suspens. Ces membres ont proposé qu'une réunion physique soit convoquée pour résoudre les questions en suspens car ils estimaient qu'il serait difficile de les régler par correspondance.
14. Notant que le processus d'élaboration des normes avait été scrupuleusement suivi, le Comité exécutif a recommandé que la Commission envisage d'adopter le projet de norme à l'étape 8, sous réserve de l'approbation par les comités compétents des dispositions relatives à l'étiquetage des denrées alimentaires et des dispositions relatives aux méthodes d'analyse et d'échantillonnage. Le Comité exécutif est en outre convenu que si l'on ne parvenait pas à un consensus en vue de l'adoption définitive de la norme, il faudrait envisager de convoquer une réunion physique du Comité sur les sucres (CCS).

Projet de limites maximales de résidus pour les somatotropines bovines (STB)

15. Le Comité exécutif a noté que le projet de LMR pour les STB figurait dans le document CX/EXEC 15/70/2 à titre d'information seulement. Le Secrétariat du Codex a précisé que le Manuel de procédure ne donnait pas d'indication quant à la façon de traiter les projets de norme maintenus à l'étape 8. Notant que les projets de LMR n'avaient pas été pris en compte dans l'Examen critique au cours des sessions précédentes, le Secrétariat du Codex s'en était tenu à cette pratique durant la présente session.

⁶ REP 15/MAS, annexe IV.

⁷ REP15-MAS par. 77.

⁸ REP15/GP par. 28.

⁹ REP 15/CF, annexe VI

¹⁰ REP 15/FA, annexe VII, parties A à E.

¹¹ CL 2015/16-CS.

Partie II – Avant-projets de normes et de textes apparentés à l'étape 5

16. Le Comité exécutif a noté que le processus d'élaboration des normes avait été scrupuleusement suivi pour tous les textes soumis à la Commission pour adoption à l'étape 5. Il a donc recommandé que la Commission envisage d'adopter les textes tels que proposés, à l'exception de ceux mentionnés ci-après, pour lesquels il a formulé les observations et recommandations suivantes.

Norme générale pour le fromage fondu (CCMMP)¹²

17. Un certain nombre de membres ont jugé que la norme n'était pas prête à être adoptée à l'étape 5 du fait que plusieurs questions fondamentales, notamment le champ d'application, la composition, les additifs alimentaires, les méthodes d'analyse, etc. n'étaient pas résolues. Ces membres étaient d'avis qu'il y avait peu de chances de parvenir à un consensus sur ces questions et que les travaux devaient donc être interrompus.
18. Selon d'autres membres, des progrès considérables avaient été faits et le Comité sur le lait et les produits laitiers (CCMMP) avait bien rempli la tâche que lui avait confiée la Commission de réexaminer la norme en adoptant une nouvelle approche. Il a également été noté que lorsqu'il travaillait par correspondance, le CCMMP s'était efforcé d'assurer la transparence et la participation maximale de tous les membres du Codex et que ceux-ci étaient intéressés par la poursuite des travaux. Un accord avait été conclu sur plusieurs questions, notamment sur la réduction du champ d'application de la norme et l'utilisation de gélatine, tandis que d'autres questions, comme la teneur minimale en fromage et l'utilisation d'amidons et de stabilisants, avaient besoin d'être approfondies. Compte tenu de cette évolution positive, ces membres ont appuyé l'avancement de l'avant-projet de norme dans le processus par étapes, précisant que les questions en suspens pourraient être abordées lors de débats ultérieurs.
19. Le Comité exécutif a rappelé que les questions techniques n'étaient pas traitées dans l'Examen critique mais a fait observer que le processus d'élaboration des normes avait été scrupuleusement suivi, tout en reconnaissant que certaines questions devaient encore être résolues. Il a donc recommandé que la Commission envisage d'adopter l'avant-projet de norme à l'étape 5 et qu'elle donne au CCMMP des instructions claires sur la manière de parvenir à l'adoption de la norme à l'étape 8 dans les délais prévus pour l'achèvement (2016) convenu par la Commission du Codex Alimentarius à sa trente-septième session, y compris l'éventuelle convocation d'un groupe de travail physique.

Suivi de l'élaboration des normes (point 2b de l'ordre du jour)¹³

20. Le Comité a noté que, dans l'ensemble, les travaux des comités progressaient conformément à leurs calendriers respectifs.
21. Certains travaux des comités ont dépassé les délais prévus initialement, et le Comité exécutif a noté que les recommandations adressées aux comités ne devaient pas être contraignantes mais au contraire constructives. Il fallait leur demander quand et comment les problèmes pouvaient être résolus ou leur suggérer de réviser les calendriers afin de les rendre plus réalistes. En conséquence, le Comité exécutif a recommandé:
- **au CCPFV:** d'indiquer une date d'achèvement des travaux sur: i) l'avant-projet d'annexe sur l'ananas en conserve et ii) l'avant-projet d'annexes sur les légumes surgelés (y compris les méthodes d'analyse pour les légumes surgelés) afin de terminer l'examen des normes restantes concernant les fruits et légumes transformés.
 - **au CCFL:** d'indiquer une date d'achèvement des travaux sur la révision des *Directives concernant la production, la transformation, l'étiquetage et la commercialisation des aliments issus de l'agriculture biologique*: Aquaculture biologique.
 - **au CCCF:** de réviser le calendrier d'achèvement des travaux sur l'avant-projet de teneurs maximales pour le plomb dans la *Norme générale pour les contaminants et les toxines présents dans les produits de consommation humaine et animale* (NGCTAHA) et d'encourager les pays à soumettre des données à GEMS/Aliments en temps voulu.
 - **au CCPR:** de réviser le calendrier d'achèvement des travaux sur la *Classification des produits destinés à l'alimentation humaine et animale* en tenant compte des groupes de produits nouveaux et restants.

¹² CL 2015/15-MMP, annexe 1 et annexe 2.

¹³ CX/EXEC 15/70/3, CX/EXEC 15/70/3 Add.1.

22. Le Comité exécutif est aussi convenu de recommander:
- **à tous les comités:** d'examiner la nécessité d'élaborer une méthode de gestion de leurs travaux analogue à celle qui est utilisée par le CCFH (tout en tenant compte des différences entre les sujets, les procédures de travail, etc. des différents comités);
 - **à la Commission à sa trente-huitième session:** d'approuver l'interruption des travaux i) sur un avant-projet de norme régionale pour l'ayran et ii) sur l'annexe relative aux aspects statistiques et mathématiques des *Principes et Directives régissant l'établissement et l'application de critères microbiologiques pour les aliments* (CAC/GL 21-1997), tel que l'ont proposé respectivement le CCEURO et le CCFH.

Propositions relatives à l'élaboration de nouvelles normes et de nouveaux textes apparentés (point 2c de l'ordre du jour)¹⁴

23. Le Comité exécutif, reconnaissant que les critères de l'examen critique avaient été remplis, s'est déclaré favorable à l'approbation de tous les points proposés comme nouveaux travaux, à l'exception de ceux énumérés ci-après, pour lesquels il a formulé des observations et des recommandations particulières.

Définition de la biofortification (CCNFSDU)¹⁵

24. Le Secrétariat du Codex a précisé que la préoccupation principale concernant ces travaux était la manière dont la définition serait utilisée dans le Codex.
25. Le Comité exécutif a été informé que l'objectif et le champ d'application des travaux avaient fait l'objet de débats approfondis au sein du CCNFSDU, et avaient aussi été examinés au vu des documents de travail présentés précédemment. Il a été noté que des définitions distinctes pouvaient être élaborées mais qu'au bout du compte elles seraient utilisées dans les textes du Codex.
26. Notant les éclaircissements présentés, le Comité exécutif s'est déclaré favorable à l'approbation des nouveaux travaux tout en demandant au CCNSFDU de préciser comment la définition serait utilisée et où elle figurerait.

Norme régionale pour la viande séchée (CCAFRICA)¹⁶

27. Le Comité exécutif a noté plusieurs problèmes et lacunes dans le document relatif au projet.
28. Deux membres ont noté que, faute d'approbation à cette session de la Commission, les travaux seraient retardés de deux ans et que les membres de la région Afrique étaient déjà prêts à commencer à élaborer la norme. Ils ont donc proposé que le Comité exécutif appuie l'approbation des nouveaux travaux et demande au CCAFRICA de fournir toutes les informations et les précisions manquantes.
29. D'autres membres ont noté que l'objet de l'examen critique était de garantir l'adéquation des nouveaux travaux et que le fait de remédier aux lacunes permettrait au CCAFRICA de mieux définir le travail et faciliterait donc son avancement.
30. Le Comité exécutif est donc convenu de recommander que le CCAFRICA révise le projet de document et donne des éclaircissements sur les points en suspens, pour examen par le Comité exécutif.
31. Le Secrétariat du Codex a précisé que, conformément au Manuel de procédure, tout membre de la Commission pouvait soumettre une proposition à la Commission et que par conséquent un membre de la région, en collaboration avec d'autres pays, pouvait réviser le document de projet et demander qu'il soit soumis à la session suivante du Comité exécutif et de la Commission.

Norme pour le quinoa (Bolivie)

32. Le Comité exécutif était favorable à l'approbation par la Commission de nouveaux travaux visant à l'élaboration d'une norme internationale sur le quinoa, et a recommandé que soit réactivé le Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (CCCPL), ajourné *sine die*.

¹⁴ CX/EXEC 15/70/4, CX/EXEC 15/70/4 Add.1, CRD 6 (Observations du Cameroun).

¹⁵ REP 15/NFSDU, annexe VII.

¹⁶ REP 15/AFRICA, annexe II.

GESTION DES TRAVAUX DU CODEX ET FONCTIONNEMENT DU COMITÉ EXÉCUTIF (point 3 de l'ordre du jour)¹⁷

33. Le Secrétaire a expliqué le contexte dans lequel s'inscrivaient les documents de travail; le Comité exécutif est convenu d'ouvrir les débats par des observations générales.
34. Les membres ont insisté sur le fait que la Commission du Codex Alimentarius devait mener une réflexion stratégique tournée vers l'avenir et devait être dotée de moyens renforcés pour déterminer et aborder les enjeux et problèmes importants qui se profilaient. Ils ont souligné qu'il fallait une gouvernance stratégique dans le système du Codex, notamment des débats sur le rôle exécutif du Comité exécutif et sur la manière dont il pourrait appuyer au mieux les travaux de la Commission. Les membres ont par ailleurs souligné l'importance des valeurs de base telles que la recherche du consensus et la nécessité d'adopter une approche souple lors de l'examen de thèmes transversaux intéressant plusieurs comités et de lier les travaux au plan stratégique.
35. Un membre a estimé qu'il importait de définir clairement les rôles respectifs du Secrétariat, de la FAO et de l'OMS et de reconnaître le caractère particulier du Codex et le degré d'autonomie dont il jouissait. Il a regretté que le Comité sur les principes généraux (CCGP) n'ait pas transmis une recommandation ou un avis officiel au Comité exécutif et que le document contienne des données qui s'appuyaient encore sur des évaluations remontant à 2002. Il a également noté qu'il aurait été préférable d'adopter une approche différente pour ces travaux, avec une participation plus active des membres du Codex.
36. Plusieurs membres ont recommandé la mise en place d'un sous-comité du Comité exécutif, qui serait chargé de formuler des propositions spécifiques sur ce que le Comité exécutif envisageait de réaliser.
37. Répondant à ces observations générales, le Secrétaire a rappelé aux membres que le processus d'examen du Codex n'en était qu'à des débuts. Il a estimé que les thèmes abordés dans le document visaient à stimuler le débat et que l'examen des recommandations à ce stade aiderait la Commission à réduire l'éventail des options aux domaines d'intérêt commun.
38. Le représentant de l'OMS a rappelé les décisions prises par le Comité exécutif à sa soixante-neuvième session concernant l'approche en deux étapes qui avait été adoptée. Il a noté que dans la pratique, l'examen en était encore à la phase préliminaire et qu'ultérieurement, tous les membres du Codex, auraient d'amples possibilités de guider le processus ou d'y contribuer. Ce qui importait à l'heure actuelle, c'était d'indiquer aux organisations mères et au Secrétariat les thèmes à retenir pour la première étape de l'examen interne, qui allait bientôt démarrer, et ceux à exclure.
39. La représentante de la FAO a relevé une convergence entre les priorités exprimées par le Comité et les recommandations initiales indiquées dans le document. Elle a encouragé les membres à déterminer les priorités urgentes compte tenu de leur vision stratégique, puis à demander que celles-ci servent de base pour l'examen interne initial par le Secrétariat.
40. Le Président a invité les membres à axer leurs débats sur les six domaines prioritaires issus des premiers échanges de vues, à savoir:
- Gouvernance stratégique
 - Capacité de réagir face aux nouveaux problèmes
 - Consensus
 - Collaboration entre les comités du Codex
 - Efficacité et représentativité du Comité exécutif
 - Efficience du Comité exécutif et de la Commission du Codex Alimentarius
41. Le Président a indiqué qu'on pourrait aborder le débat en commençant par définir plus précisément les six domaines clés sélectionnés, puis en les alignant sur les propositions figurant dans le document (compte tenu de toutes les nouvelles propositions).
42. Certains membres ont souligné qu'il fallait maintenir des liens clairs entre les propositions et le Plan stratégique et mettre en évidence les propositions qui avaient trait également aux questions fondamentales. Ils ont aussi demandé des éclaircissements sur le rôle des membres dans un processus considéré comme «piloté en interne».

¹⁷ CX/CAC 15/38/9, CX/CAC 15/38/9 Add.1 (Suite donnée aux recommandations relatives au Codex contenues dans l'Évaluation conjointe FAO/OMS de 2002), CX/CAC 15/38/9 Add.2 (Observations de l'Australie, du Costa Rica, de l'Inde, de l'Iran, du Japon, du Kenya, de la Malaisie, de la République dominicaine, de l'Uruguay, de l'ICBA, de l'IFAH), CX/CAC 15/38/9 Add.3 (observations de la Jordanie, de l'UE, de l'ICGMA).

43. Un membre a rappelé qu'il fallait que le travail soit d'abord soigneusement examiné par le CCGP et que si des membres estimaient que tel ou tel thème n'était pas du ressort de ce comité, on pouvait créer un groupe de travail ou un sous-comité pour terminer les travaux, de manière que les membres en gardent la maîtrise.
44. Tout en déplorant que le CCGP n'ait pu étudier le document plus à fond du fait qu'il avait été communiqué tardivement, le Secrétaire s'est félicité des six domaines clés sélectionnés par les membres car ces domaines reflétaient parfaitement la manière dont on souhaitait que le processus avance. Il a rappelé le conseil donné par le Directeur du Bureau de l'évaluation de la FAO, à savoir «procéder en deux étapes successives pour évaluer les besoins» et a aussi rappelé aux membres la décision prise par le Comité exécutif à sa soixante-neuvième session¹⁸, à savoir que «l'examen interne mené sous la direction du Secrétariat serait entamé selon les modalités qui auront été définies».
45. Le Secrétaire a également précisé qu'un examen externe (deuxième étape) signifiait qu'une évaluation serait effectuée «en dehors du système du Codex» (c'est-à-dire un processus conduit par le Bureau de l'évaluation de la FAO) et a souligné en outre que la contribution du Comité exécutif était aussi importante que celle des membres pour décider des modalités de l'examen de la première étape, piloté en interne.
46. Les membres du Comité exécutif ont ensuite soulevé les points suivants, sur chacun des six domaines clés:

Gouvernance stratégique

- Renforcer l'orientation générale des sessions de la Commission et son rôle de chef de file: comment être plus proactif concernant par exemple les nouvelles technologies, l'innovation ou les nouveaux agents pathogènes.
- Renforcer l'efficacité et la représentativité du Comité exécutif.
- Déterminer combien de comités devaient fonctionner en même temps – était-il possible d'améliorer la communication de rapports au Comité exécutif et à la Commission?
- Identifier les partenariats qui pouvaient être établis avec le secteur privé ou la société civile.
- Rendre le Codex plus visible.
- Rôle stratégique de la Commission dans la communication de rapports à l'Assemblée mondiale de la santé et à la Conférence de la FAO.
- Relations avec la FAO et l'OMS.

Capacité de réaction face aux nouveaux problèmes

- L'environnement mondial dans lequel le Codex évolue a changé et exige une grande capacité de réaction, face, par exemple, aux nouveaux agents pathogènes, aux avancées rapides de l'industrie et aux nouveaux produits.
- Il conviendrait de trouver une façon plus structurée et durable de définir et d'aborder les nouveaux problèmes qui apparaissent, notamment la résistance aux antimicrobiens, les questions environnementales, le changement climatique et les nouveaux moyens de gérer l'impact de l'agriculture sur l'environnement.
- Le Codex a su réagir rapidement dans certaines circonstances, par exemple dans le cas de la mélamine dans les produits laitiers. Il s'agissait d'un processus spontané.
- L'ordre du jour de la Commission pourrait être revu en collaboration avec les organisations mères afin de traiter les questions nouvelles.
- Il est important de cerner les questions nouvelles, mais aussi de définir des priorités. Il est en outre essentiel que les travaux du Codex soient menés conformément aux priorités établies.
- Les nouvelles technologies peuvent permettre de répondre aux problèmes qu'on voit apparaître dans le commerce des denrées alimentaires (vérification de l'authenticité des aliments, par exemple, pour détecter les fraudes).
- Lorsque des difficultés se présentent pour établir les priorités, il pourrait y avoir un moyen de traiter rapidement les questions urgentes.
- Les comités régionaux de coordination pourraient jouer un rôle dans ce processus, sans compter qu'il est important de les revitaliser. Les comités de coordination pourraient coopérer entre eux.
- Il est essentiel de renforcer les capacités et de mieux faire connaître le Codex.
- La notion «Une seule santé» est importante pour la santé des consommateurs.

Consensus

- Parfois, les nouveaux problèmes et les innovations techniques ont été source de division au sein de la Commission.
- Tout doit être mis en œuvre pour parvenir à un consensus.

¹⁸ REP14/EXEC, par. 69 à 74.

- Le consensus est-il un principe de base ou peut-on y renoncer dans certains cas? Le consensus est nécessaire pour que les normes soient crédibles, et les exceptions peuvent nuire à la crédibilité du Codex lui-même.
- Que pourrait-on faire de plus pour améliorer la formation d'un consensus au sein du Codex? Il y a lieu de noter que beaucoup a déjà été fait pour arriver à une définition du consensus, sans qu'on ait toutefois abouti à une décision.
- Le Codex doit se concentrer sur les domaines où il est possible de faire des progrès concrets.
- Les activités de formation et la coopération entre les présidents peuvent aider à obtenir un consensus.
- Compte tenu des règles et des valeurs du Codex, il est très rare qu'on ait recours au vote. Si on s'en tient au mandat du Codex, les efforts sont généralement couronnés de succès. On doit continuer à miser sur les valeurs exprimées dans le Plan stratégique et sur les procédures figurant dans le Manuel de procédure car modifier les règles découragerait la recherche d'un consensus.
- Si nos décisions prennent appui sur la science, nous ne devrions pas avoir de problème. Il n'y a pas lieu de modifier les règles pour les quelques cas où des problèmes se posent.
- On ne peut accepter que les mêmes thèmes soient examinés pendant des années sans qu'un consensus se dégage. Nous devons nous demander pourquoi il n'y a pas de consensus. Quelles sont les conditions pour progresser sur un thème et aboutir? Il faut mettre en place un dispositif pour discuter des cas, rares, où l'on rencontre des problèmes.
- Le consensus est la seule solution possible. La question du consensus doit être examinée au sein de comités spécifiques et non pas comme un concept abstrait.
- L'adoption de normes internationales dans les organisations sœurs (OIE, organe exécutif de la CIPV) se fait à la majorité des deux tiers.
- La plupart des organisations multilatérales sont confrontées au même problème. Fort heureusement, les décisions pour lesquelles un consensus n'a pu être obtenu sont assez rares au sein du Codex. Le consensus ne se fait pas tout seul; nous pouvons y arriver si nous suivons nos règles de base.
- Il y a entre les membres du Codex plus de points communs que d'éléments de divergence.
- Il faut que le processus décisionnel continue d'être aussi démocratique que possible.
- Le consensus est le pilier du Codex. Évaluer les risques et les gérer, ce n'est pas la même chose. Personne ne met en doute l'importance et la qualité des données scientifiques mais gérer le risque est une tâche plus complexe.
- Le consensus est important mais dans certains cas, il est difficile à obtenir. Le consensus exige une large majorité - s'il y a vote, il doit y avoir une large majorité.

Collaboration entre les comités du Codex

- Une proposition a été présentée concernant un travail conjoint du CCFL et du CCNFSDU dans le contexte de la mise en œuvre de la Stratégie mondiale pour l'alimentation, l'exercice physique et la santé. À l'avenir, il pourrait y avoir d'autres questions transversales. Nous devons voir comment les explorer.
- Fondamentalement, les règles n'empêchent pas la coopération, sous réserve de l'approbation de la Commission.
- Il faut réfléchir à de nouvelles modalités de coopération: sessions conjointes, groupes de travail conjoints, etc. Nous ne devons pas nous limiter à nos méthodes de travail actuelles.
- Des améliorations sont possibles. En réduisant le nombre de comités de produits, par exemple, on disposerait de plus de ressources pour les travaux des comités généraux.
- Les comités régionaux pourraient coopérer – la réunion des coordonnateurs est un premier pas.
- Il n'est pas nécessaire de réexaminer la structure des comités, cela a déjà été fait.
- Il est important pour les comités de travailler ensemble, selon des modalités qui sont à définir.

Efficacité et représentativité du Comité exécutif

- Le Codex doit avoir une fonction exécutive: un groupe restreint chargé de suivre et d'élaborer des stratégies.
- Nous devons réfléchir à ce que doit être la fonction exécutive, comparer avec la situation actuelle et décider des changements ou ajustements à apporter.
- Les relations entre la Commission du Codex Alimentarius et le Comité exécutif et leurs ordres du jour respectifs doivent être plus claires.
- La fonction de gestion des normes est difficile à remplir dans un comité restreint. Il y a peut-être un meilleur moyen.
- Le Comité exécutif doit avoir des fonctions dont il peut effectivement s'acquitter.
- Le problème est qu'actuellement le Comité exécutif n'est pas utilisé comme organe de décision. Son mandat prévoit qu'il remplace la Commission lorsque celle-ci ne se réunit pas, mais cela n'arrive pas. Le Comité exécutif peut être appelé à se réunir à tout moment et il faut qu'il puisse prendre des

décisions.

- Représentativité: Les régions de la FAO et de l'OMS ne se recoupent pas: quel découpage par régions le Codex doit-il suivre?
- Avoir un organe exécutif pourrait permettre d'accélérer les débats. À l'heure actuelle, la représentativité est tout à fait satisfaisante.
- Nous devons définir le rôle des différents membres ainsi que des conseillers.
- Il faudrait réduire les doublons dans l'ordre du jour de la Commission; cela pourrait permettre de renforcer l'efficacité des travaux.
- Toute réduction du nombre des membres pourrait nuire à la transparence et à l'ouverture du Comité exécutif.
- Tous les présidents de comité pourraient être invités au Comité exécutif.

Efficiences du Comité exécutif et de la Commission

- Définir plus clairement le rôle du Comité exécutif rendrait la Commission plus efficace.
 - À quel niveau devraient avoir lieu les débats de la Commission sur les questions techniques?
 - Le processus du Codex est très lourd mais c'est probablement le plus transparent et le plus ouvert de tous les organes de normalisation.
 - Une meilleure visibilité du Codex est importante. Il faut s'employer à tirer le meilleur parti des réalisations.
 - Les nouvelles technologies de communication ne sont pas pleinement exploitées par le Codex. Il y a des projets pilotes de groupes de travail électroniques mais il faut faire plus, ne serait-ce que pour assurer un soutien multilingue, qui serait conforme au plan stratégique.
 - Le bureau de la Commission pourrait être composé d'un président élu par la Commission et d'un vice-président élu par chacun des comités de coordination régionaux. Cela résoudrait le problème soulevé par le fait que certaines régions n'ont pas été représentées au sein du Bureau pendant de longues périodes.
 - Si on attribuait une fonction exécutive au Comité exécutif, on pourrait de nouveau envisager que la Commission se réunisse tous les deux ans.
 - On ne saurait trop insister sur l'importance de la visibilité du Codex. Le Codex devrait avoir son propre logotype, son propre symbole et son propre budget pour mieux sensibiliser.
 - Les différents rôles du Bureau devraient être clairement définis.
47. Une fois les six domaines clés définis et examinés, le Secrétariat s'est efforcé de rattacher ceux-ci aux dix-huit propositions contenues dans le document. Il a toutefois été reconnu que si les propositions avaient inspiré le débat et si certaines d'entre elles pourraient apparaître sous une forme différente dans la suite du processus, à ce stade, il serait prématuré de poursuivre cet effort sous peine de gêner le débat.
48. La Présidente a présenté une synthèse rapide du débat. Elle s'est félicitée de l'échange de vues fructueux qui avait eu lieu sur les domaines clés, auxquels un ordre de priorité n'avait pas encore été attribué, et a fait observer que certains d'entre eux étaient interdépendants.
49. Le Secrétariat a invité les membres à réfléchir à ce qu'ils pourraient recommander à la Commission pour faire avancer le travail et a rappelé que les modalités de la première étape de l'examen interne dirigé par le Secrétariat n'avaient pas encore été décidées.
50. Durant le peu de temps disponible pour formuler des observations, un membre a souligné, au sujet de la priorité stratégique 4, la nécessité d'un résultat bien défini assorti d'une cible précise et de nouvelles contributions de la part des membres. Il a suggéré différents mécanismes pour inciter les membres à participer activement (création d'un sous-comité du Comité exécutif ou d'un groupe de travail de la Commission ou du CCGP), qui seraient chargés d'examiner les débats et les documents disponibles.
51. Le représentant de l'OMS, parlant au nom de l'OMS et de la FAO, a rappelé les progrès réalisés jusqu'à présent et a invité les membres à étudier la meilleure façon de concevoir les prochaines mesures à prendre. Il a rappelé aux membres qu'il appartenait aux organisations mères de mener des évaluations et qu'il était essentiel que les membres participent au processus pour établir les priorités des évaluations, afin de tirer le meilleur parti des ressources.
52. Il a noté que l'information fournie à ce jour dans le document était purement théorique, utile pour stimuler les débats, et non une évaluation fondée sur des éléments concrets. Il s'agissait d'un premier aperçu de la situation par le Secrétariat, avec des contributions de la FAO et de l'OMS. Une fois que l'examen interne piloté par le Secrétariat (première étape) aurait commencé, on demanderait aux membres d'apporter leur contribution. Ces travaux pourraient ensuite être regroupés dans un nouveau document fondé sur des éléments concrets, qui serait beaucoup plus utile et pourrait aussi contenir des propositions pertinentes reprises du document précédent.

53. Une fois le document préparé, les membres auraient un an pour des échanges de vues, l'objectif étant de mieux définir la portée de l'évaluation et de mieux utiliser les ressources. Cette approche garantirait à tous les membres la maîtrise du produit et du processus.
54. Les membres ont répondu par les observations suivantes:
- Il était important que les membres participent au processus et que la transparence soit garantie.
 - Il a été proposé que le Comité exécutif recommande de confier au CCGP un nouveau mandat pour examiner ce point.
 - À propos de l'intervention du représentant de l'OMS, il a été noté que les membres n'avaient pas eu tout loisir de donner un avis sur le processus proposé. Il convenait d'établir un nouveau document, qui serait suivi de nouvelles négociations.

Conclusion

55. Le Comité exécutif:
- A pris note du document CX/CAC 15/38/9 et des dix-huit propositions qui y étaient énoncées, ainsi que des débats informels au sein du CCGP et des observations écrites des membres du Codex et des observateurs. Il a noté que des débats constructifs avaient eu lieu, qui avaient permis de définir des dénominateurs communs dans les six domaines clés pouvant servir de base à une évaluation interne (première étape)¹⁹ de la gestion des travaux du Codex, pilotée par le Secrétariat:
 - Gouvernance stratégique
 - Capacité de réagir face aux nouveaux problèmes
 - Consensus
 - Collaboration entre les comités du Codex
 - Efficacité et représentativité du Comité exécutif
 - Efficience du Comité exécutif et de la Commission du Codex Alimentarius
 - A noté les éléments qui avaient été identifiés sous les rubriques ci-dessus (voir par. 40) et qui pourraient aider à définir les domaines clés à prendre en considération dans l'évaluation interne (première étape);
 - A noté qu'il n'avait pas été tenté à ce jour d'attribuer un ordre de priorité à ces domaines clés ni de les rattacher aux propositions faites dans le document;
 - Est convenu de communiquer à la Commission les six domaines clés pour orienter ses débats en vue de définir plus clairement le processus;
 - A noté que les membres du Codex auraient tout loisir de contribuer au processus d'examen interne dirigé par le Secrétariat.

REVITALISATION DES COMITÉS DE COORDINATION FAO/OMS (point 4 de l'ordre du jour)²⁰

56. Le Secrétariat du Codex a présenté le document, élaboré conjointement par la FAO et l'OMS, et a rappelé que les six comités de coordination FAO/OMS, qui s'étaient réunis entre septembre 2014 et mai 2015, s'étaient déclarés globalement favorables au processus de revitalisation visant à faire des comités régionaux de coordination des tribunes plus stratégiques et ayant une vision à long terme pour les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments intéressant les régions. Il a expliqué que ce document contenait une analyse des débats menés au sein des comités régionaux de coordination sur les quatre propositions, à savoir i) les comités régionaux de coordination en tant que tribunes améliorées pour la sécurité sanitaire et la qualité des aliments: alignement des ordres du jour; ii) la plateforme pour la mise en commun d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments; iii) la détermination des besoins et des priorités dans les régions (anciens et nouveaux enjeux en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments) et iv) la planification stratégique régionale et les recommandations concernant spécifiquement ces propositions pour l'étape suivante du processus de revitalisation. Par ailleurs, il a été indiqué qu'il était opportun de convenir des étapes suivantes afin que ces décisions soient prises en compte dans la préparation du cycle suivant des comités régionaux de coordination (2016-2017), qui devait commencer en septembre 2016.

¹⁹ REP14/EXEC, par. 74.

²⁰ CX/CAC 15/38/10; CX/CAC 15/38/10 Add.1.

57. La représentante de la FAO s'est efforcée d'expliquer le rôle envisagé pour les comités régionaux de coordination dans le recensement et l'analyse des questions nouvelles relatives à la sécurité sanitaire des aliments, compte tenu de l'importance accordée à ce thème lors des débats portant sur le point 3 de l'ordre du jour. Elle a fait remarquer que la FAO et l'OMS répondaient aux demandes de formation et de renforcement des capacités formulées par plusieurs sous-régions en matière d'alerte rapide et de prévision dans le domaine de la sécurité sanitaire des aliments. Ces activités s'inscrivaient dans le droit fil de l'approche Une seule santé et mettaient en évidence le caractère essentiel de la surveillance intégrée. La représentante de la FAO a ajouté que les capacités renforcées d'un nombre croissant de pays offraient une possibilité inestimable de s'appuyer sur les comités régionaux de coordination pour partager des informations et dégager les questions nouvelles en matière de sécurité sanitaire des aliments, ce qui améliorerait l'aptitude du Codex à traiter ces sujets en amont. Cette fonction des comités régionaux de coordination serait évidemment évolutive.
58. La représentante de l'OMS a insisté sur le rôle stratégique renforcé que les comités régionaux de coordination pourraient jouer dans les débats sur la sécurité sanitaire des aliments dans les régions, en comblant les lacunes laissées par la suppression des tribunes qui réunissaient des responsables de la réglementation relative à la sécurité sanitaire des aliments aux niveaux mondial et régional dans les années 90.

Débat général

59. Le Comité exécutif a examiné les recommandations figurant au paragraphe 22 du document et a formulé les observations et décisions ci-après.
60. Les membres se sont félicités des propositions de revitalisation, en faisant remarquer que les comités de coordination leur avaient réservé un accueil favorable.
61. S'agissant de la proposition relative à la collecte d'informations, il a été indiqué que les coordonnateurs avaient des difficultés à obtenir des renseignements parce que les pays ne comprenaient pas l'intérêt de fournir et de partager ce type d'éléments. Une plateforme pourrait faciliter la fourniture et la mise en commun d'informations de manière structurée et systématique. Il était important de ne pas alourdir la charge inhérente à la transmission de renseignements pour les pays, surtout dans la mesure où ceux-ci devaient aussi faire de même à d'autres fins que celles du Codex. Des informations d'ordre général sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments étaient disponibles sur les sites Internet de nombreux pays. Les pays pouvaient trouver davantage d'intérêt à fournir et à obtenir des renseignements sur leur approche à l'égard d'un sujet en particulier, comme la surveillance.
62. Les membres étaient favorables à l'ordre du jour type, qui contribuerait à rendre plus homogènes les travaux des comités de coordination. Ils ont indiqué que cet ordre du jour devait être suffisamment flexible pour que l'on puisse y insérer des points spécifiques visant à répondre aux besoins de la région concernée.
63. Le Secrétariat du Codex a précisé que:
- Le point 4 (Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région) reposait sur une analyse, qui serait réalisée par la FAO et l'OMS et porterait sur les informations communiquées par les pays par l'intermédiaire de la plateforme.
 - Le point 6, dont le titre avait été modifié (Utilisation des normes du Codex dans la région), reposait aussi sur une analyse, qui serait effectuée par le Secrétariat du Codex et concernerait les renseignements transmis par les pays par le truchement de la plateforme.
 - Un nouveau point (Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région), qui serait préparé par les Coordonnateurs régionaux, devait être ajouté à l'ordre du jour type.
64. La représentante de la FAO a expliqué que le traitement du point 4 de l'ordre du jour type des comités régionaux de coordination évoluerait très probablement à mesure que les techniques de prévision pertinentes à l'appui du recensement des nouveaux enjeux à moyen et long termes se développeraient. Pour le cycle suivant des comités régionaux de coordination, la FAO et l'OMS s'appuieraient sur des moyens plus ponctuels de collecte et d'analyse des informations relatives à la situation en matière de sécurité sanitaire des aliments.
65. La représentante de l'OMS a précisé que la mise en place d'une base de données permettant de recueillir des renseignements devait remplacer le système actuel de lettres circulaires et qu'il était important, à l'heure d'élaborer les éléments destinés à alimenter cette base, de s'appuyer sur les informations existantes et d'éviter les doublons, ainsi que de s'abstenir de faire peser sur les pays une charge supplémentaire liée aux réponses à d'autres questionnaires. Elle a également noté que la mise en commun des pratiques optimales pourrait être facilitée par l'usage de la plateforme du Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments, qui assurait aussi ces fonctions au niveau régional.

66. Par ailleurs, la représentante de la FAO a indiqué que la FAO et l’OMS partageaient la frustration des membres au sujet de la collecte inutile d’informations. Elle a souligné qu’il était proposé de procéder à une nouvelle réflexion quant à la question de savoir quelles informations présentaient intérêt pour les membres du Codex et les organisations mères ainsi que sur les modalités de facilitation de l’entrée des informations.

Conclusion

67. Le Comité exécutif:
- S’est déclaré favorable à l’initiative du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l’OMS visant à revitaliser les comités de coordination.
 - S’est déclaré favorable à l’alignement des ordres du jour des comités de coordination, en précisant qu’ils devaient être suffisamment flexibles pour que l’on puisse y insérer des points spécifiques visant à répondre aux besoins de la région concernée.
 - A approuvé la version révisée de l’ordre du jour type (annexe II), qui servirait de base aux ordres du jour du cycle suivant (2016-2017) de sessions des comités de coordination.
 - A demandé aux coordonnateurs régionaux de formuler des recommandations sur des sujets en vue du discours principal sur les questions prioritaires à l’échelon régional.
 - A demandé à la FAO et à l’OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex:
 - d’élaborer un prototype de plateforme pour l’échange d’informations, compte tenu des renseignements déjà disponibles;
 - de formuler une série de questions sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments, qui seraient mises à l’essai lors du cycle suivant (2016-2017) de sessions des comités de coordination;
 - de réaliser une analyse des informations recueillies afin de la présenter au cycle suivant.
 - A demandé à la FAO et à l’OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex et les coordonnateurs régionaux:
 - de formuler une série de questions sur les besoins et les priorités des régions;
 - de réaliser une analyse des informations recueillies afin de la présenter au cycle suivant de sessions des comités de coordination;
 - A demandé aux comités de coordination d’apporter des contributions initiales en vue des travaux suivants de planification stratégique du Codex.

PLAN STRATÉGIQUE DU CODEX POUR 2014-2019 – ÉTAT D’AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE (point 5 de l’ordre du jour)²¹

68. Le Secrétariat a présenté le rapport sur le suivi de la première année de mise en œuvre du Plan stratégique du Codex (2014), sur la base de 53 des 61 indicateurs de résultat.
69. Le Comité exécutif a noté que demander aux organes subsidiaires du Codex de remplir tous les ans un cadre de suivi élaboré par le Secrétariat sur 12 activités inscrites dans le Plan stratégique n’était pas la meilleure façon de procéder car cela empiétait sur un temps précieux qui pouvait être consacré à d’autres points de l’ordre du jour. Il a donc été conclu que le cadre de suivi pourrait être utilisé à nouveau à la fin du présent Plan stratégique afin de déterminer si des changements étaient intervenus dans les activités. Il a aussi été noté qu’aucun des indicateurs de résultat n’était censé imposer un fardeau excessif au Secrétariat ou aux organes subsidiaires du Codex.

Conclusion

70. Le Comité exécutif a recommandé à la Commission de demander au Secrétariat:
- de modifier les indicateurs énumérés aux paragraphes 13 et 14 du document CX/CAC 15/38/12 afin de les rendre plus facilement mesurables.
 - de présenter un rapport de situation sur la mise en œuvre du Plan stratégique pour l’année 2015 à la prochaine session. Le rapport devait porter plus particulièrement sur une analyse des progrès accomplis en matière de réalisation des objectifs stratégiques du plan, et fournir moins d’informations à caractère mécanique sur les indicateurs de résultats.

²¹ CX/CAC 15/38/12.

QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES (point 6 de l'ordre du jour)**Codex (point 6a de l'ordre du jour)²²**

71. Le Secrétaire a présenté le document et a mis en lumière les principaux chiffres et analyses qui y figurent. Il a précisé que le Secrétariat avait l'intention, pour le prochain exercice biennal, d'affiner la ventilation des dépenses jointe en annexe, afin d'améliorer la transparence et de permettre une planification budgétaire réaliste qui soit fondée sur un plan d'activités.
72. Les observations ci-après ont été formulées:
- la transparence avec laquelle le budget a été présenté a été appréciée;
 - les fonds qu'il est prévu d'économiser doivent être employés utilement avant la fin de 2015 pour éviter qu'ils ne soient retirés au Secrétariat du Codex;
 - les décisions relatives aux niveaux des classes des postes du cadre organique sont du ressort du Directeur général de la FAO;
 - il faut faire en sorte que le budget du Codex reste protégé («cantonnement») dans le budget de la FAO.
73. Le Secrétaire a confirmé qu'il était prévu d'employer avant la fin de l'année les fonds économisés, comme il est indiqué au paragraphe 2.4.5 du document.
74. En réponse à une question sur le devenir des fonds non dépensés à la fin du cycle budgétaire, il a été précisé qu'ils étaient restitués à la FAO, mais non à l'OMS, ce qui avait des conséquences sur le pourcentage de la contribution de l'OMS.
75. Le représentant de la FAO a rappelé aux membres que les directions de la FAO et de l'OMS insistaient pour que les budgets soient améliorés et plus réalistes.
76. Le représentant de l'OMS a souligné qu'il était important que le Secrétariat du Codex utilise les fonds avec efficacité et efficacité et a fait valoir que la sous-utilisation inconsidérée du budget du Codex pourrait déclencher une révision à la baisse du budget du Codex par les organisations mères.

Conclusion

77. Le Comité exécutif:
- a pris note du rapport présenté par le Secrétariat et a exprimé sa satisfaction en ce qui concerne l'appui financier régulier de la FAO et de l'OMS, les contributions des pays hôtes du Codex et les apports en nature des gouvernements du Japon et de la République de Corée;
 - a encouragé le Secrétariat du Codex à adopter un processus d'élaboration du budget qui soit plus efficace et plus réaliste;
 - a recommandé que la Commission s'emploie à faire en sorte que le budget du Codex continue d'être protégé au sein de la FAO.

Soutien scientifique de la FAO et de l'OMS au Codex (point 6b de l'ordre du jour)²³

78. Le représentant de l'OMS a indiqué que les membres de l'OMS étaient toujours encouragés à fournir des contributions extrabudgétaires en faveur des activités de l'OMS relatives à la fourniture d'avis scientifiques. Il a également précisé que, dans le cadre du Dialogue sur le financement de l'OMS, les membres de l'OMS étaient appelés à ne pas fixer d'affectation à leurs contributions extrabudgétaires, dans toute la mesure possible, afin de simplifier les processus budgétaires et les processus de programmation et d'éviter les conflits entre les priorités institutionnelles de l'OMS et les priorités du donateur. Il a confirmé, toutefois, que les membres de l'OMS pouvaient concrètement continuer à affecter les contributions versées à l'OMS à la fourniture d'avis scientifiques au Codex, dans la mesure où cette activité était reconnue comme hautement prioritaire.
79. La représentante de la FAO a déclaré que, contrairement à la pratique en vigueur à l'OMS, les avis scientifiques de la FAO étaient financés essentiellement sur le budget ordinaire. Ce financement était protégé à un niveau comparable à ce qu'il avait été au cours des derniers exercices biennaux; il couvrait toutes les dépenses de personnel et en moyenne 75 pour cent du coût des activités. Il était protégé dans la mesure où ces activités étaient régulièrement reconnues comme cruciales par les organes directeurs de la FAO. Bien que la FAO reconnaisse cette protection à sa juste valeur, il a été indiqué que le niveau de financement était inférieur aux besoins. La représentante de la FAO a informé le Comité exécutif que, dans le cadre de leur programme relatif aux avis scientifiques, la FAO et l'OMS s'étaient concentrées sur la

²² CX/CAC 15/38/13.

²³ CX/CAC 15/38/14.

fourniture de conseils et avaient suspendu l'«entretien ordinaire». Elle a signalé que cette approche n'était plus viable, d'où la nécessité d'obtenir un appui plus durable aux avis scientifiques au sein du Codex.

80. Le Comité a été informé des difficultés rencontrées par les membres pour allouer des contributions aux activités de fourniture d'avis scientifiques, compte tenu du manque d'éléments précis indiquant qu'il fallait fournir des financements supplémentaires dans ce domaine. Le Comité a pris note du fait qu'une meilleure visibilité des activités du Codex et l'envoi de messages clairs par de hauts fonctionnaires de la FAO et de l'OMS pouvaient contribuer à améliorer la situation.

Conclusion

81. Le Comité exécutif:
- A remercié la FAO et l'OMS de l'appui scientifique fourni.
 - A pris acte des contributions extrabudgétaires versées par les membres.
 - A souligné qu'il importait de disposer de financements pour garantir la fourniture des avis scientifiques essentiels et indispensables à l'élaboration de normes.
 - A noté avec une vive préoccupation le déficit de fonds en faveur des activités de formulation d'avis scientifiques qui pourrait retarder la fourniture d'avis scientifiques au Codex.
 - A demandé que les membres du Codex s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour mobiliser des financements.
 - A pris note du fait qu'une meilleure visibilité des activités du Codex et l'envoi de messages clairs par de hauts fonctionnaires de la FAO et de l'OMS pouvaient faciliter la mobilisation de financements en faveur de la fourniture d'avis scientifiques.
82. A encouragé la FAO et l'OMS à continuer de soutenir et de financer le Codex et les activités apparentées de fourniture d'avis scientifiques.

Maintien du soutien scientifique au Codex (point 6c de l'ordre du jour)

83. Présentant le point 6c de l'ordre du jour, la représentante de l'OMS a rappelé le document de travail CX/CAC 14/37/12 Add.2 de la session précédente, dans lequel étaient proposées trois options, et a également rappelé que le Comité exécutif avait demandé qu'on poursuive l'examen de ces options.
84. En ce qui concernait l'option 1, la représentante a rappelé que l'idée était de financer le programme des avis scientifiques sur les budgets ordinaires, comme c'était le cas du budget du Codex. Cette solution, qui paraissait idéale, ne pouvait cependant être envisagée que sur le long terme car elle nécessitait un engagement actif de la part des membres auprès des organes directeurs de la FAO et de l'OMS.
85. En ce qui concernait l'option 2, relative à un fonds fiduciaire multidonateurs, la représentante a rappelé que les organes directeurs des deux organisations avaient de nouveau souligné qu'on ne pouvait envisager de faire appel à des fonds du secteur privé pour les activités normatives. Elle a demandé aux membres d'indiquer à la FAO et à l'OMS si un fonds fiduciaire, qui recueillerait des dons de gouvernements et d'entités sans lien avec le secteur privé, permettrait de faciliter le transfert de fonds, et elle a demandé qu'ils fournissent des informations détaillées afin d'aider les organisations mères à mettre en place un fonds fiduciaire.
86. En ce qui concernait l'option 3, relative à une taxe volontaire, la représentante a rappelé que les membres avaient demandé des délais pour en référer à leurs capitales et elle a demandé qu'ils donnent un retour d'information.
87. La représentante a souligné que les ressources financières n'étaient pas les seules à être importantes et que les appuis en nature, à savoir l'accès aux compétences scientifiques, avaient aussi leur rôle à jouer. Il s'agissait également d'un domaine où la situation devenait critique en raison des difficultés croissantes que l'on rencontrait pour avoir accès à des experts; elle a donc invité les membres à aider à trouver des experts et à appuyer leur participation au programme.
88. Passant ensuite aux besoins de financement du programme des avis scientifiques et prenant comme exemple le domaine de la sécurité sanitaire des aliments, la représentante a souligné qu'il fallait améliorer le programme, faisant observer que le système actuel n'offrait plus de garantie de durabilité et n'était pas en mesure d'apporter l'appui requis aux travaux du Codex. Elle a souligné les principaux éléments d'un programme amélioré FAO/OMS des avis scientifiques pour la sécurité sanitaire des aliments, comparant la situation actuelle à un programme amélioré et soulignant que le programme amélioré supposait des ressources financières et humaines supplémentaires.
89. Le représentant de la FAO a souligné l'urgence de la situation et encouragé les membres à prêter une attention particulière au tableau 2 du document, dans lequel on trouve des explications sur la manière dont la FAO et l'OMS envisagent le programme amélioré des avis scientifiques.

90. Les membres ont reconnu l'importance des avis scientifiques et la nécessité de maintenir ce travail, qui est fondamental pour le Codex. Des préférences ont été exprimées en faveur de l'option 1 et de l'option 2 et d'une combinaison de ces deux options, mais l'option 3 a été jugée irréalisable, les exportateurs de denrées alimentaires n'étant pas les seuls à bénéficier des travaux du Codex. Les contributions envisagées ne pouvaient plus être considérées comme volontaires et il serait en outre difficile d'obtenir un soutien politique pour cette approche. Les membres ont indiqué qu'un fonds fiduciaire faciliterait les transferts de fonds. Il a été aussi fait observer que pour obtenir des financements, il fallait sensibiliser davantage les responsables politiques à l'importance des avis scientifiques et des travaux du Codex. La Direction de la FAO et/ou celle de l'OMS pourraient par exemple adresser directement une lettre officielle aux pays afin d'obtenir l'attention de haut niveau voulue, en mettant l'accent sur les besoins de financement.
91. Les membres ont aussi proposé que la FAO et l'OMS envisagent d'accepter des mécanismes permettant de recevoir des fonds du secteur privé, ou de la société civile ou d'autres organisations régionales ou internationales. Ces mécanismes étaient déjà largement explorés dans d'autres organisations. À cet égard, la représentante de l'OMS a noté qu'il fallait un message cohérent au niveau du Codex et au sein des organes décisionnels de la FAO et de l'OMS sur l'ouverture de certains programmes au financement par le secteur privé, étant donné que c'étaient les mêmes membres qui prenaient des décisions sur ces types de financement à la FAO, à l'OMS et au Codex.
92. Par ailleurs, les membres ont indiqué qu'ils étaient favorables à un appui en nature et qu'ils étaient disposés à y contribuer, et la FAO et l'OMS ont noté que pour être utile au programme des avis scientifiques, un tel soutien, qui permettrait de renforcer le Secrétariat, devait constituer un engagement de longue durée, sur plusieurs années .
93. En réponse aux observations formulées par les membres, le représentant de la FAO a réitéré l'urgence de la situation et la nécessité de trouver des solutions pour l'immédiat et pour le long terme. Une solution à court terme pourrait consister en un fonds fiduciaire d'une durée de 5 à 6 ans destiné à financer des postes et des activités, à condition que des donateurs soient prêts à s'engager. Si une solution de ce type, à court et moyen terme, pouvait être mise en place, la FAO, l'OMS et les membres auraient alors le temps d'examiner des options à plus long terme comme celles qui sont exposées dans le document CX/CAC 14/37/12 Add.2.
94. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont exhorté les membres à s'efforcer de trouver des moyens d'améliorer la situation et à prendre des engagements fermes, afin que ces débats, qui se poursuivent depuis de nombreuses années, puissent mener à des résultats concrets, c'est-à-dire un programme des avis scientifiques qui soit durable.

Conclusion

95. Le Comité exécutif a remercié la FAO et l'OMS pour le document et noté que la question de la durabilité des avis scientifiques faisait l'objet de débats depuis longtemps et que, compte tenu de la gravité du sujet, il fallait agir de manière urgente. Les contributions volontaires en nature de la part des membres, sous forme de personnel détaché, étaient une nécessité. Il a toutefois été noté que les détachements devaient être des engagements à long terme.
96. Le Comité exécutif a noté que la FAO et l'OMS étaient en train de définir une nouvelle vision pour assurer la durabilité et l'excellence du programme des avis scientifiques. Il a aussi noté que la FAO et l'OMS souhaitaient obtenir auprès des donateurs potentiels des informations sur les difficultés qu'ils rencontraient pour faire de l'allocation de ressources au programme des avis scientifique une priorité.
97. Le Comité exécutif a aussi noté que la FAO et l'OMS demandaient un appui en faveur de la participation d'experts nationaux à la fourniture d'avis scientifiques.
98. Le Comité exécutif a noté avec préoccupation le retard pris dans la fourniture d'avis dû au manque de fonds.
99. Afin de résoudre ce problème, le Comité exécutif a proposé de chercher de nouveaux moyens de mobiliser des fonds, y compris auprès du secteur privé et auprès d'autres organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales. La possibilité de travailler avec des organisations régionales et internationales a aussi été évoquée, sachant que l'intégrité des avis scientifiques devait être garantie.

RELATIONS ENTRE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES: DEMANDES D'ADMISSION AU STATUT D'OBSERVATEUR AUPRÈS DU CODEX PRÉSENTÉES PAR DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES (point 7 de l'ordre du jour)²⁴

100. Le Secrétariat a présenté ce point de l'ordre du jour et indiqué que le Secrétariat du Codex ainsi que les conseillers juridiques de la FAO et de l'OMS avaient vérifié les quatre demandes figurant dans les documents de travail et les avaient jugées complètes et recevables. Le Comité exécutif a aussi été informé du fait que la demande de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE) ne lui était présentée qu'à titre d'information, la CAE étant une organisation intergouvernementale pour laquelle aucune recommandation du Comité exécutif n'était requise.
101. Le Comité exécutif a recommandé que le Directeur général de la FAO et le Directeur général de l'OMS approuvent les demandes d'admission présentées par les organismes suivants:
- CIDCE (Centre international de droit comparé de l'environnement)
 - ISC (International Stevia Council)
 - Europatat
 - CAE (Communauté de l'Afrique de l'Est)
102. Le Comité exécutif a fait observer que la révision du statut d'observateur des organisations non gouvernementales prévue par la section 6 des Principes concernant la participation des organisations internationales non gouvernementales aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius n'avait pas été réalisée depuis un certain nombre d'années et a prié le Secrétariat de s'en charger dès que possible.

QUESTIONS ÉMANANT DE LA FAO ET DE L'OMS (point 8 de l'ordre du jour)

Avis scientifiques fournis au Codex et aux États membres (point 8a de l'ordre du jour)²⁵

Avis scientifiques fournis au Codex²⁶

103. Le représentant de l'OMS a présenté le document CX/CAC 15/38/16 et a rappelé que, faute de disposer de ressources suffisantes (voir le point 6b), la FAO et l'OMS ne pourraient pas satisfaire toutes les demandes d'avis scientifiques formulées par le Codex.

Conclusion

104. Le Comité exécutif a pris note des informations présentées ainsi que des conséquences du défaut de financement régulier de la fourniture d'avis scientifiques.

Activités récentes sur la résistance aux antimicrobiens²⁷

105. Les représentants de la FAO et de l'OMS ont présenté le document CX/CAC 15/38/16 Add.1 et rappelé les décisions prises récemment par les organes directeurs des deux organisations en ce qui concerne la résistance aux antimicrobiens: le Plan d'action mondial pour combattre la résistance aux antimicrobiens²⁸ de l'OMS, élaboré en collaboration avec la FAO et l'OIE, et la résolution correspondante, adoptés par l'Assemblée mondiale de la Santé à sa soixante-huitième session (mai 2015); et la résolution de la FAO sur la résistance aux antimicrobiens²⁹, adoptée par la Conférence de la FAO (juin 2015).
106. Les représentants ont fait observer que ces documents contenaient des renvois spécifiques aux textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens, à savoir, le *Code d'usages visant à réduire au minimum et à maîtriser la résistance aux antimicrobiens* (CAC/RCP 61-2005) et les *Lignes directrices pour l'analyse des risques liés à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire* (CAC/GL 71-2011), et ont invité les membres à examiner ces textes et à prendre des mesures urgentes pour limiter les risques d'utilisation inconsidérée des antimicrobiens et d'apparition de résistance aux antimicrobiens. Le Plan d'action mondial de l'OMS engage les membres de l'OMS à élaborer d'ici à 2017 des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens, et les indications du Codex peuvent considérablement aider les membres à s'acquitter de cette tâche.
107. En outre, les représentants ont appelé l'attention du Comité exécutif sur les trois recommandations figurant au paragraphe 12.

²⁴ CX/EXEC 15/70/7; CRD 1 (CIDCE); CRD 2 (ISC); CRD 3 (Europatat); CRD 4 (CAE).

²⁵ CX/CAC 15/38/16, CX/CAC 15/38/16 Add.1.

²⁶ CX/CAC 15/38/16.

²⁷ CX/CAC 15/38/16 Add.1.

²⁸ WHA67.25.

²⁹ C2015/28 Rev.1.

108. Le Secrétariat du Codex a souligné que les textes du Codex sur la résistance aux antimicrobiens avaient des objets et des champs d'application distincts: le code d'usages indiquait aux pays une série de mesures favorisant un emploi responsable et prudent des antimicrobiens chez les producteurs d'aliments, et avait été élaboré par le Comité sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments (CCRVDV) compte tenu d'un texte parallèle de l'OIE; les lignes quant à elles fournissaient aux membres des indications fondées sur des données scientifiques au sujet des processus et des méthodes d'analyse des risques et d'application à la résistance aux antimicrobiens d'origine alimentaire, liée à l'administration d'agents antimicrobiens à des organismes non humains. Le Secrétariat a noté qu'il était important que les pays donnent des informations sur la façon dont ils adoptaient et utilisaient ces textes, et notamment qu'ils en recensent les lacunes et évaluent la nécessité de procéder à une actualisation.

Conclusion

109. Le Comité exécutif a fait sienne la proposition relative à l'envoi par le Secrétariat du Codex d'une lettre circulaire invitant les membres:
- à examiner la mesure dans laquelle ils adoptent et appliquent les directives actuelles du Codex et à recenser les lacunes majeures en matière de renforcement des capacités et toute autre difficulté à laquelle ils se heurtent en ce qui concerne l'adoption et l'application de ces normes.
 - à examiner les textes actuels du Codex (CAC/RCP 61-2005 et CAC/GL 77-2011) et à évaluer la nécessité de les actualiser, compte tenu des évolutions ayant caractérisé ce domaine au cours des dix dernières années.
 - à se demander s'il était nécessaire d'inviter la FAO, l'OMS et l'OIE à organiser des réunions d'experts pour examiner tout élément scientifique nouveau relatif à la résistance aux antimicrobiens dans la chaîne alimentaire, notamment les options de gestion des risques permettant d'enrayer la résistance aux antimicrobiens, à l'appui de révisions éventuelles des textes du Codex.
110. Le Comité exécutif a demandé au Secrétariat du Codex d'analyser, en collaboration avec la FAO et l'OMS, les réponses à la lettre circulaire et d'élaborer en conséquence des propositions, à soumettre pour examen à la prochaine session de la Commission.

Activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS (point 8b de l'ordre du jour)³⁰

Supprimé (Voir point 1 de l'ordre du jour)

Projet et Fonds fiduciaire FAO/OMS à l'appui de la participation aux travaux du Codex (point 8c de l'ordre du jour)³¹

111. Le représentant de l'OMS a présenté le point de l'ordre du jour, soulignant que celui-ci englobait plusieurs questions, dont l'évaluation finale du fonds fiduciaire actuel du Codex et la proposition relative à une initiative destinée à lui succéder. Le temps imparti au Comité exécutif étant limité, il a été convenu de le consacrer entièrement à la formulation d'observations sur la proposition de projet relative à l'initiative de remplacement, présentée dans le document CX/CAC 15/38/18-Add.5. Les membres ont reçu l'assurance qu'une présentation complète de l'évaluation finale du projet et un débat à ce sujet auraient lieu pendant la session de la Commission. Le représentant de l'OMS a également précisé la raison justifiant la décision prise par la FAO et l'OMS de procéder simultanément à la clôture du Fonds fiduciaire du Codex actuel (fonds fiduciaire 1) et à l'établissement de l'initiative de remplacement, pour faire en sorte qu'il n'y ait pas de temps de battement entre les deux et, partant, pas de solution de continuité dans l'appui fourni aux pays ni dans les financements.
112. L'administrateur du Fonds fiduciaire du Codex a fait une présentation au cours de laquelle il a souligné les principaux éléments de la proposition de projet. L'évaluation finale du fonds fiduciaire 1 a mis en évidence que le Fonds fiduciaire avait joué un rôle notable en tant que catalyseur, familiarisant les pays avec les procédures du Codex et mettant en lumière l'importance du Codex pour les pays. Tant l'évaluation que l'analyse de la FAO et de l'OMS ont retenu l'attention sur le fait que les obstacles à une participation effective et totale au Codex perduraient et que la majorité d'entre eux se situaient au niveau national.
113. Sur la base de cette analyse, il a été procédé à la préparation d'une nouvelle initiative destinée à prendre le relais du fonds fiduciaire 1 et à contribuer à lever ces obstacles tout en conservant les acquis du fonds fiduciaire 1. En proposant de passer de la recherche d'une participation étendue à un renforcement plus approfondi des capacités dans les pays afin de lever les obstacles s'opposant à une participation effective au niveau national, la FAO et l'OMS visent une approche axée sur le développement. Les pays/groupes de pays procéderaient à un autodiagnostic de leur capacité de participation effective aux travaux du Codex afin

³⁰ CX/CAC 15/38/17, CAC38/CRD4 (Observations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée).

³¹ CX/CAC 15/38/18, CX/CAC 15/38/18 Add.1, CX/CAC 15/38/18 Add.2, CX/CAC 15/38/18 Add.3, CX/CAC 15/38/18 Add.4, CX/CAC 15/38/18 Add.5, CX/CAC 15/38/18 Add.6.

de diagnostiquer leurs atouts et leurs faiblesses et utiliseraient les résultats de ce diagnostic aux fins de l'élaboration par les pays ou les groupes de pays de demandes d'appui pluriannuel en faveur des principales activités visant à lever les obstacles prioritaires.

114. Un deuxième volet d'appui consiste en formations et ateliers Codex de la FAO et de l'OMS qui seraient axés sur les besoins définis dans les demandes des pays et/ou sur les principaux problèmes recensés, dont la résolution favoriserait la revitalisation des comités de coordination régionaux. De cette manière, les activités de renforcement des capacités réalisées par le Codex pourraient être offertes à un plus grand nombre de pays que ceux qui bénéficient actuellement d'un appui par le truchement de la procédure de demande individuelle, et être mieux calées sur les obstacles communs à une participation effective aux travaux du Codex, par exemple au sein de groupes sous-régionaux de pays.
115. Le cadre axé sur les résultats du fonds fiduciaire 2 a été présenté, de même qu'un calendrier des activités qui auront lieu entre les trente-huitième et trente-neuvième sessions de la Commission du Codex Alimentarius, pour clôturer le fonds fiduciaire 1 et entamer la mise en place du fonds fiduciaire 2.
116. Un certain nombre de membres ont fait observer que la proposition constituait une progression logique qui s'inscrivait dans le prolongement du fonds fiduciaire 1 tout en allant de l'avant. Les participants se sont félicités que l'accent soit placé sur le niveau national et que les activités soient décidées en fonction d'une évaluation des besoins. Les membres ont insisté sur la nécessité de:
- Continuer à faire fond sur les réalisations du fonds fiduciaire 1.
 - Continuer à viser un objectif ambitieux en matière de santé publique.
 - Conserver quelques éléments d'appui à la participation physique.
 - Distinguer sur le plan fonctionnel les activités Codex de renforcement des capacités – assurées par la FAO et l'OMS dans le cadre de leurs programmes ordinaires – des activités Codex de renforcement des capacités financées par le fonds fiduciaire 2, et éviter les chevauchements d'activités.
 - Définir des critères de sélection précis, objectifs et transparents et aller au-delà des critères liés au revenu national en ayant une idée claire de ce que l'on entend par «pays en transition».
 - Mettre en place de solides mécanismes de reddition de comptes, à la fois au niveau du pays et au niveau du programme dans son ensemble.
117. D'autres problèmes ont été soulevés et des éclaircissements ont été demandés, notamment sur les questions suivantes:
- Durée de l'initiative proposée – une période de 12 ans est-elle trop longue?
 - Nécessité d'examiner les possibilités d'amélioration de l'aptitude des pays en développement à générer des données pour éclairer les travaux du Codex.
 - Possibilité d'utiliser les compétences spécialisées du Codex disponibles dans un grand nombre de pays et de considérer qu'il s'agit d'un apport en nature.
 - Information sur la façon dont le fonds fiduciaire 2 pourrait aider les pays en crise en raison de guerres et de conflits.
 - En ce qui concerne les modalités de demande d'appui par les pays, des modèles et des informations supplémentaires sont nécessaires.
 - Composition du Groupe consultatif du Fonds fiduciaire du Codex et participation souhaitable de représentants des États membres.
 - Rôle des coordonnateurs régionaux s'agissant de suivre la mise en œuvre et de veiller à ce que des comptes soient rendus s'il y a lieu.
118. En réponse aux questions des membres, les représentants de l'OMS et de la FAO ont établi ce qui suit:
- La FAO et l'OMS ont dit attendre des membres du Codex que, lors de la trente-huitième session de la Commission, ils approuvent l'orientation et l'approche présentées dans la proposition de projet et espérer que les pays formuleraient des observations qui soient de nature à contribuer à l'élaboration d'un document de projet final.
 - Un pays en crise ou en proie à des troubles civils pourrait reporter sa demande d'adhésion au fonds fiduciaire 2 jusqu'à ce qu'il «se sente prêt» dans l'intervalle de douze ans de mise en œuvre du fonds fiduciaire 2.
 - Toutes les demandes seraient évaluées à l'aune de la rigueur de l'analyse des voies d'impact.
 - Il serait essentiel que les donateurs s'engagent à fournir un financement à long terme pour que les pays bénéficient du fonds fiduciaire 2 jusqu'à la fin de la période de mise en œuvre de 12 ans et que les contrats conclus avec les pays prévoyant un appui pluriannuel puissent être honorés.
 - Le respect par les pays de l'obligation de rendre des comptes serait garanti par l'adoption de pratiques optimales en matière de développement, notamment par l'établissement de cadres axés sur les résultats pour les activités menées au titre du projet, et le paiement par tranches en fonction des

réalisations. Au niveau du programme, le respect de l'obligation de rendre des comptes et la possibilité de rectifier la direction du fonds fiduciaire 2 pendant sa durée de vie seraient garantis par la conduite d'examen opérationnels et d'examen de la gestion tous les trois ou quatre ans, et la réalisation d'une évaluation à mi-parcours et d'une évaluation finale par des évaluateurs externes indépendants.

- L'appui en faveur de la participation physique pourrait être l'un des éléments d'appui, mais il devrait répondre à un besoin spécifique et être intégré dans une voie d'impact bien définie dans un pays.
- Le fonds fiduciaire 2 travaillerait sur trois niveaux de prise de décision avant de répondre favorablement à une demande d'appui présentée par un pays ou par un groupe de pays: i) l'application des critères de sélection pour déterminer les pays habilités à présenter une demande et l'appui qu'ils sont habilités à demander; ii) l'examen technique des demandes pour en analyser la qualité et déterminer les pays qui montrent qu'ils sont prêts à bénéficier d'un appui; iii) la hiérarchisation des financements par ordre de priorité afin qu'ils aillent aux pays qui en ont le plus besoin, en fonction de critères supplémentaires.
- L'appui du fonds fiduciaire 2 aux activités du Codex en matière de renforcement des capacités serait à la fois distinct et complémentaire de l'appui conventionnel fourni par la FAO et l'OMS aux pays. L'appui du fonds fiduciaire 2 favorise l'adoption d'une approche globale et coordonnée des activités de renforcement des capacités offertes par le Codex. La complémentarité avec les programmes ordinaires de renforcement des capacités exécutées par les organisations mères permet à la FAO et l'OMS de mieux servir le fonds fiduciaire 2 et contribue à garantir qu'il n'y aura pas de chevauchement en matière d'appui aux pays.
- Il est possible d'intégrer la collecte et/ou la création de données dans une demande présentée par un pays ou un groupe de pays mais cet aspect doit être très ciblé et viser à améliorer la participation aux travaux du Codex.
- Les modèles à utiliser pour effectuer l'autodiagnostic et les formulaires de demande, actuellement élaborés par la FAO et l'OMS, seraient communiqués aux groupes de parties prenantes avant la mise en forme définitive pour faire en sorte qu'ils soient utilisables et répondent aux besoins des pays.
- Tout au long du processus de demande et pendant la mise en œuvre des activités dans les pays, des conseils et une assistance seraient fournis par les fonctionnaires de la FAO et de l'OMS chargés de la sécurité sanitaire des aliments, notamment les fonctionnaires des bureaux régionaux de ces organisations. Un appui supplémentaire sera offert dans des centres de consultation et des services d'assistance établis en marge des sessions de la Commission du Codex et des comités régionaux de coordination.

Conclusion

119. Le Comité exécutif a fait part de ses remerciements et de sa gratitude à l'OMS et à la FAO pour le renforcement des capacités réalisé dans les pays en développement, et des remerciements ont aussi été adressés aux donateurs au fonds fiduciaire du Codex.
120. Le Comité exécutif a remercié l'OMS et la FAO pour les informations fournies en ce qui concerne la proposition de projet pour le fonds fiduciaire 2 et les membres ont aussi indiqué qu'ils appuieraient sans réserve le fonds fiduciaire 2, notamment son cadre et son objectif.
121. Le Comité exécutif a souscrit aux concepts du financement pluriannuel et du soutien personnalisé. Cependant, il a été demandé que le fonds fiduciaire 2 aide aussi les pays à mettre en place des capacités d'analyse du risque afin qu'ils puissent générer des données à l'appui du processus d'élaboration de normes Codex.
122. Le Comité exécutif a recommandé à l'OMS et à la FAO de veiller à ce que les acquis du fonds fiduciaire 1 soient pris en compte pendant la mise en place du fonds fiduciaire 2 et que la composante participation soit aussi intégrée. À cet égard, la FAO et l'OMS ont précisé que la participation faisait aussi partie du fonds fiduciaire 2.
123. Les membres ont recommandé à l'OMS et à la FAO de veiller à ce que leurs programmes de développement soient incorporés dans le fonds fiduciaire 2. Les organisations mères ont indiqué que leurs programmes de renforcement des capacités leur permettraient de servir plus utilement le fonds fiduciaire 2, qu'ils resteraient complémentaires du fonds fiduciaire 2 et qu'il n'y aurait pas de chevauchement d'activités.
124. Notant les objectifs mondiaux de développement du fonds fiduciaire 2, les membres ont indiqué qu'il fallait mettre davantage l'accent sur l'amélioration de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé publique dans les pays en développement et les pays en transition.
125. Les membres ont aussi demandé à la FAO et à l'OMS de veiller à ce que les critères d'admissibilité soient élaborés de manière claire et transparente. À cet égard, la FAO et l'OMS ont précisé qu'il y aurait deux types de soutien: i) soutien annuel à un pays; et ii) soutien pluriannuel à un groupe de pays.

126. Enfin, le Comité exécutif a recommandé à la FAO et à l'OMS de reconnaître également la contribution en nature que pourraient apporter les membres du Codex.

PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA TRENTE-NEUVIÈME SESSION DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS (point 9 de l'ordre du jour)³²

127. Le Comité est convenu de proposer de supprimer le point intitulé «Plan stratégique du Codex pour 2014-2019: état d'avancement général de la mise en œuvre» de l'ordre du jour de la Commission. Ce point est actuellement inscrit à la fois à l'ordre du jour du Comité exécutif et à celui de la Commission. Le Comité exécutif a estimé que, afin d'éviter le chevauchement d'activités et de donner acte de la fonction stratégique du Comité exécutif, ce point devait être débattu uniquement au sein du Comité et que les conclusions du Comité devaient être communiquées à la Commission dans le rapport du Président.
128. Le Comité exécutif a par ailleurs fait sienne la proposition tendant à supprimer le présent point («Projet d'ordre du jour provisoire de la Commission du Codex Alimentarius») de l'ordre du jour du Comité exécutif à compter de la prochaine session de celui-ci étant donné que, se réunissant à l'heure actuelle une semaine seulement avant la session annuelle de la Commission, il n'avait aucune possibilité de prendre en compte les conclusions de la Commission.

Conclusion

129. Le Comité exécutif:
- A pris note de l'ordre du jour provisoire de la trente-neuvième session de la Commission et a recommandé de supprimer le point 6 de l'ordre du jour intitulé «Plan stratégique du Codex pour 2014-2019: état d'avancement général de la mise en œuvre» de l'ordre du jour provisoire.
 - Est convenu de supprimer le point de l'ordre du jour intitulé «Projet d'ordre du jour provisoire de la Commission du Codex Alimentarius» de l'ordre du jour du Comité exécutif.

AUTRES QUESTIONS ET TRAVAUX FUTURS (point 10 de l'ordre du jour)

Mise à jour de la stratégie de communication du Codex³³

130. Le Secrétariat a présenté le document et invité les membres à formuler des observations.
131. Les observations suivantes ont été formulées:
- La stratégie doit faire connaître les avantages réels que le Codex procure aux divers pays, dans une langue claire et simple, et montrer aussi comment l'établissement des normes a des effets positifs sur les exportations (en termes économiques).
 - En tant qu'outil de gouvernance mondiale, la stratégie doit avoir l'approbation des services juridiques et de la Commission avant d'être mise en œuvre;
132. Le représentant de l'OMS a noté que des activités de communication devaient avoir lieu au sein du Secrétariat même en l'absence d'une stratégie officielle. Le présent document fournissait maintenant une planification et une orientation claires pour cette activité. Il a ajouté que les débats sur le document donnaient l'occasion aux membres d'indiquer les domaines qu'ils jugent importants afin que le Secrétariat puisse les intégrer dans le plan au fur et à mesure de son évolution.
133. Le Secrétaire a confirmé que l'élaboration d'une stratégie permettait au Secrétariat de formuler une idée plus précise quant à l'orientation que la communication devait suivre. Les contributions des membres offraient aussi la possibilité de se concentrer sur les priorités et de découvrir ce qu'il était possible de faire.
134. La représentante de l'OMS a noté que la définition de la «mission» dans la stratégie était trop étroite. Elle a proposé de faire aussi du plaidoyer un but de la stratégie, afin de donner aux membres les moyens de communiquer avec les groupes concernés et de les aider à faire connaître le travail du Codex, y compris les avis scientifiques, qui sont partie intégrante de ce travail.

Conclusion

135. Le Comité exécutif:
- A pris note de la mise à jour concernant l'élaboration de la stratégie de communication.
 - A noté que la stratégie devait également servir d'outil de plaidoyer.
 - A demandé au Secrétariat d'intégrer dans la stratégie les observations formulées à la soixante-dixième session du Comité exécutif et à la trente-huitième session de la Commission.

³² CX/EXEC 15/70/6.

³³ CX/CAC 15/38/22.

- A demandé au Secrétariat d'amorcer la mise en œuvre de la stratégie en liaison permanente avec la FAO et l'OMS.
- A demandé au Secrétariat de présenter un rapport de mise à jour sur les premiers résultats de la stratégie aux prochaines sessions du Comité exécutif et de la Commission (2016).

Annexe I**LIST OF PARTICIPANTS**

LISTE DES PARTICIPANTS

LISTA DE PARTICIPANTES

CHAIRPERSONPRÉSIDENT
PRESIDENTE

Mrs Awilo Ochieng Pernet
Chair, Codex Alimentarius Commission
Federal Food Safety and Veterinary Office FSVO
Division of International Affairs
Bern
Switzerland
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

VICE-CHAIRPERSONSVICE-PRÉSIDENT
VICEPRESIDENTE

Dr Guilherme Antonio Costa Jr.
Vice Chairperson, Codex Alimentarius Commission
Ministry of Agriculture, Livestock and Food Supply
Esplanada dos Ministerios Blocc."D"
Ed. Sede 3 andar-Sala 316
CEP: 70043-900
Brazilia DF
Brazil
E-mail: guilherme.costa@agricultura.gov.br
ggguilherme@hotmail.com

Dr Yayoi Tsujiyama
Director for International Affairs
Food Safety and Consumer Affairs Bureau
Food Safety and Consumer Policy Division
1-2-1, Kasumigaseki, Chiyoda-ku
100-8950 Tokyo
Japan
Email: yayoi_tsujiyama@nm.maff.go.jp

Mr Mahamadou Sako
Directeur Général Adjoint
Ministère de la santé et de l'hygiène publique
Agence Nationale de la sécurité sanitaire des aliments
Centre commercial, rue 305 Quartier du Fleuve BPE; 2362
Bamako
Mali
Email: scodexmali@yahoo.fr

MEMBERS ELECTED ON A GEOGRAPHIC BASIS:
MEMBRES ÉLUS SUR UNE BASE GÉOGRAPHIQUE:
MIEMBROS ELEGIDOS SOBRE UNA BASE
GEOGRÁFICA:

AFRICA
AFRIQUE
ÁFRICA

Dr Moses Gathura Gichia
Deputy Director of Veterinary Services
Directorate of Veterinary Services
State Department of Livestock
Veterinary Research Laboratories
P.O. Private Bag 00625
Kangemi, Nairobi
Kenya

Phone: +254 73 3557134
E-mail: mosesgichia@gmail.com

Advisors to the Member for Africa

Conseillers du Membre pour l'Afrique
Asesores del Miembro para África

Mr Malose Daniel Matlala
Deputy Director: Inter-Agency Liaison and
Regulatory Nutrition
(National Codex Contact Point: South Africa)
Department of Health
Directorate: Food Control
Private Bag X828, Pretoria 0001
South Africa

Phone: +27-12 395 8789
Fax: +27-12 395 8854
E-mail: cacpas@health.gov.za

Prof Ardjouma Dembele
Directeur du L.A.N.A.D.A.
Ministère de l'Agriculture
04 BP 612
Abidjan 04
Côte d'Ivoire

Phone: + 225 05 959572
Fax: + 225 20 22 7117
E-mail: ardjouma@yahoo.fr

ASIA
ASIE
ASIA

Ms Jing Tian
Associate Professor
China National Center for Food Safety Risk
Assessment
Building 2, No 37 Guangqu Road, Chaoyang District,
100022 Beijing
China

Phone: 8610-52165402
Fax: 8610-52165408
E-mail: tianjing@cfssa.net.cn

Advisors to the Member for Asia

Conseillers du Membre pour l'Asie
Asesores del Miembro para Asia

Ms Shamsinar Abdul Talib
Director
Ministry of Health Malaysia
Food Safety and Quality Division
Level 3, Block E7, Parcel E, Federal
Government Administrative Centre
62590 Putrajaya
Malaysia

E-mail: shamsinar@moh.gov.my

EUROPE
EUROPE
EUROPA

Ms Sophie Charlot
Point de Contact du Codex
Premier Ministre-Secrétariat Général des Affaires
Européennes
68, rue de Bellechasse
75700 Paris
France

Phone: +33 1 44 87 16 03
E-mail: sophie.charlot@sgae.gouv.fr
sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr

Advisors to the Member for Europe

Conseillers du Membre pour l'Europe
Asesores del Miembro para Europa

Mrs Sarah Haurert
Chargée de Mission
Ministry of Health
Service de la sécurité alimentaire
Luxembourg

E-mail: sarah.haurert@ms.etat.lu

Mrs Vigdis S. Veum Møllersen
Senior Adviser
Norwegian Food Safety Authority
P.O Box 383
N-2381 Brumunddal
Norway

E-mail:
Vigdis.S.Veum.Mollersen@mattilsynet.no

LATIN AMERICA AND THE CARIBBEAN
AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES
AMÉRICA LATINA Y EL CARIBE

Dr Linnette Peters
Policy and Programme Director
Veterinary Public Health Division
Ministry of Health
10/16 Grenada Way
Kingston 10
Jamaica

Phone: +876 317 7872
E-mail: petersl@moh.gov.jm

Advisor to the Member for Latin America and the Caribbean

Conseiller du Membre pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
Asesore del Miembro para América Latina y el Caribe

Dr Michel Leporati
Executive Secretary
Chilean Food Quality and Safety Agency
Nueva York 17, Piso 4, Santiago, Chile
Chile

Phone: (56-2)27979900
E-mail: michel.leporati@achipia.gob.cl

NEAR EAST

PROCHE-ORIENT
CERCANO ORIENTE

Mr Mohmed Badi Klihi
Directeur Général-
Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines
Centre Technique de l'Agro Alimentaire
12, rue de l'usine – Charguia 2
2035 Tunis
Tunisia

Phone: +216 71940358
Fax: +216 71941080
E-mail: dg@ctaa.com.tn or
codextunisie@ctaa.com.tn

Advisor to the Member for Near East

Conseiller du Membre pour le Proche-Orient
Asesore del Miembro para Medio-Oriente

Dr Mohammad Hossein Shojaee Aliabadi
Senior Scientific Adviser of Institute of Standard & Industrial Research of Iran (ISIRI)
Farough Life Sciences Research Laboratory
Director and Laboratory Manager
Iran (Islamic Republic of)

Tel: +0989121591766
E-mail: faroughlab@gmail.com

NORTH AMERICA

AMÉRIQUE DU NORD
AMÉRICA DEL NORTE

Mrs Karen McIntyre
Director General
Health Canada
Food Directorate
251 Sir Frederick Banting Driveway
K1A 0K9 Ottawa
Canada

Tel: 613-957-1820
E-mail: Karen.McIntyre@hc-sc.gc.ca

Advisors to the Member for North America

Conseillers du Membre pour l'Amérique du Nord
Asesores del Miembro para América del Norte

Ms Mary Frances Lowe
U.S. Codex Manager
U.S. Codex Office
U.S. Department of Agriculture
Room 4861 South Bldg.
1400 Independence Ave. S.W.
Washington, DC 20250
USA

Phone: +1 202 205 7740
Fax: +1 202 720 3157
E-mail: MaryFrances.Lowe@fsis.usda.gov

Ms Nancy Ing
Regulatory Policy and Risk Management Specialist
Health Canada
251 Sir Frederick Banting Driveway AL 2204C
K1A0K9 Ottawa
Canada

Phone: +1 613-941-5163
Fax: +1 613-941-3537
E-mail: Nancy.Ing@hc-sc.gc.ca

SOUTH WEST PACIFIC

PACIFIQUE SUD-OUEST
PACÍFICO SUDOCCIDENTAL

Mr Raj Rajasekar
Senior Programme Manager (Codex)
Ministry for Primary Industries
International Policy
Pastorale House 25, The Terrace
P.O. Box 2526
Wellington 6140
New Zealand

Phone: +64 4 894 2576
Fax: +64 4 894 2583
E-mail: raj.rajasekar@mpi.govt.nz

Advisors to the Member for South West Pacific

Conseillers du Membre pour le Sud-Ouest
Asesores del Miembro para Sud-Oeste del Pacifico

Mrs Ann Backhouse
Director
Codex International Standards
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia

E-mail: ann.backhouse@agriculture.gov.au

Mr Greg Read
First Assistant Secretary
Export Division
Department of Agriculture
GPO Box 858
Canberra ACT 2601
Australia

E-mail: greg.read@agriculture.gov.au

**COORDINATORS:
COORDONNATEURS:
COORDINADORES:**

COORDINATOR FOR AFRICA

Coordonnateur pour l'Afrique
Coordinador para África

Mr Médi MOUNGUI
Représentant permanent adjoint auprès de la FAO
Ambassade de la République du Cameroun
Via Siracusa, 4-6
00161, Rome
Phone: +39 06 4403544
Fax: +39 06 4403644
E-mail: medimoungui@yahoo.fr

COORDINATOR FOR ASIA

Coordonnateur pour l'Asie
Coordinador para Asia

Mr Pisan Pongsapitch
Deputy Secretary General
National Bureau of Agricultural Commodity and Food
Standards
Ministry of Agriculture and Cooperatives
50 Phaholyothin Road
Ladyao
Chatuchak
10900 Bangkok
Thailand
Tel: 66-2-5613707
Fax: 66-2-5613712
E-mail: pisanp@yahoo.com or
pisanp@acfs.go.th

COORDINATOR FOR EUROPE

Coordonnateur pour l'Europe
Coordinador para Europa

Mr Martijn WEIJTENS
CCEURO Chair
Ministry of Economic Affairs
P.O. Box 20401
2500 EK The Hague
Netherlands
Phone: +31 70 3798950
Email: info@codexalimentarius.nl

**COORDINATOR FOR LATIN AMERICA AND THE
CARIBBEAN**

Coordonnateur pour l'Amérique Latine et les Caraïbes
Coordinador para América Latina y el Caribe

Sra Carmen Tatiana Cruz Ramírez
Jefe del departamento del Codex
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Dirección de Mejora Regulatoria y Reglamentación
Técnica
San José, Costa Rica,
400 m Oeste de la Contraloría General de la República
en Sabana Sur
Costa Rica
Phone: +506 2596 1495 ext. 263
Fax: +506 291 2015
E-mail: tcruz@meic.go.cr
tatiana.cruzramirez17@gmail.com

COORDINATOR FOR NEAR EAST

Coordonnateur pour le Proche-Orient
Coordinador para el Cercano Oriente

Eng Mariam Eid
Ministry of Agriculture
Agro-Industries Department
Beirut
Lebanon
Phone: +96 11 824100
Fax: +96 11 824100
E-mail: meid@agriculture.gov.lb

**COORDINATOR FOR NORTH AMERICA
AND THE SOUTH WEST PACIFIC**

Coordonnateur pour l'Amérique du nord et le Pacifique
sud-ouest

Coordinador para América del Norte
y el Pacífico Sudoccidental

Dr Vele Pat Ila'ava
Chairman CCNASWP & Regional Coordinator and
Secretary Department of Agriculture & Livestock
P. O. Box 2033 Konedobu, NCD Port Moresby
Papua New Guinea
Phone: +675 321 3302
Fax: +675 321 2236
E-mail: vpilaava100261@gmail.com

WORLD HEALTH ORGANIZATION (WHO)

Organisation mondiale de la santé (OMS)
Organización Mundial de la Salud (OMS)

Mr Keiji Fukuda
Assistant Director-General
World Health Organization (WHO)
Health Security and Environment
20, Avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Phone: +41 22 791 3871
Fax: +41 22 791 4807
Email: fukudak@who.int

Dr Kazuaki Miyagishima
Director
Department of Food Safety and Zoonoses
World Health Organization (WHO)
20, Avenue Appia, CH-1211
Geneva 27
Switzerland

Phone: + 41 22 791 27 73
Fax: +41 22 791 48 07
E-mail: miyagishimak@who.int

Dr Angelika Tritscher
Coordinator
Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
World Health Organization (WHO)
20 Avenue Appia, CH-1211 Geneva 27
Switzerland

Phone: +41 22 791 3569
Fax: +41 22 791 4807
E-mail: tritschera@who.int

Mrs Catherine Mulholland
 Technical Officer
 Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3080
 Fax: +41 22 791 4807
 E-mail: mulhollandc@who.int

Dr Chizuru Nishida
 Coordinator
 Nutrition Policy & Scientific Advice
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3317
 E-mail: nishidac@who.int

Dr Rei Nakagawa
 Technical officer
 World Health Organization (WHO)
 Department of Food Safety and Zoonoses (FOS)
 20 Avenue Appia
 1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3640
 Fax: +41 22 791 4807
 Email: nakagawar@who.int

Dr Jong Soo Kim
 Scientist
 Risk Assessment and Management
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 CH-1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: +41 22 791 3604
 E-mail: kimjo@who.int

WHO LEGAL OFFICE

Bureau juridique de l'OMS
 Oficina Jurídica de la OMS

Mrs Florencia Monica Celasco
 Legal Officer
 Office of the Legal Counsel
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: 4122791 4006
 Email: celascof@who.int

Mrs Claudia Nannini
 Associate Legal Officer
 Office of the Legal Counsel
 World Health Organization (WHO)
 20 Avenue Appia
 1211 Geneva 27
 Switzerland
 Phone: 41227913680
 Email: nanninic@who.int

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS (FAO)

Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)
 Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura (FAO)

Dr Renata Clarke
 Head, Food Safety and Quality Unit
 Agriculture and Consumer Protection Department
 Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 2010
 E-mail: renata.clarke@fao.org

CODEX SECRETARIAT

Secrétariat du Codex
 Secretaría del Codex

Mr Tom Heilandt
 Secretary of the Codex Alimentarius Commission
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 4384
 E-mail: tom.heilandt@fao.org

Ms Annamaria Bruno
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 6254
 E-mail: annamaria.bruno@fao.org

Mr Sebastian Hielm
 Senior Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 4821
 E-mail: sebastian.hielm@fao.org

Ms Gracia Brisco
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 2700
 E-mail: gracia.brisco@fao.org

Ms Verna Carolissen-Mackay
 Food Standards Officer
 Joint FAO/WHO Food Standards Programme
 Viale delle Terme di Caracalla
 00153 Rome
 Italy
 Phone: +39 06 5705 5629
 E-mail: verna.carolissen@fao.org

Mr Patrick Sekitoleko
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Phone: +39 065705 6626
E-mail: patrick.sekitoleko@fao.org

Mrs Lingping Zhang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Phone: +39 065705 3218
E-mail: lingping.zhang@fao.org

Mr KyoungMo Kang
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Phone: +39 065705 4796
E-mail: kyoungmo.kang@fao.org

Ms Takako Yano
Food Standards Officer
Joint FAO/WHO Food Standards Programme
Viale delle Terme di Caracalla
00153 Rome
Italy

Phone: +39 065705 5868
E-mail: takako.yano@gfao.org

Mr David Massey
Consultant
Codex Secretariat
E-mail I: david.massey@fao.org

Dr Yongxiang Fan
Consultant
Codex Secretariat
E-mail: fan.yongxiang@fao.org

Annexe II

Ordre du jour provisoire type des comités régionaux de coordination

Point	Objet
1	Adoption de l'ordre du jour
2	Discours principal débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever
3	Questions découlant des travaux de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex
4	Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région
5	Utilisation des normes du Codex dans la région
6	Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex
7	Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région
8	Points liés à l'élaboration ou à la révision des normes régionales spécifiques - Avant-projet de ...
9	Nomination du Coordonnateur
10	Travaux futurs <ul style="list-style-type: none">• Identification et classement par ordre de priorité des besoins des régions.• Besoin éventuel de normes régionales ou pertinence des normes régionales existantes.
11	Questions diverses
12	Date et lieu de la prochaine session
13	Adoption du rapport